

COMPTE – RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 21 avril 2008

Date de la convocation du Conseil Municipal : **14 avril 2008**

Date d'affichage du compte rendu : **23 avril 2008**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **27**

Président : **Mr Maurice FLEURY, Maire**

Secrétaire de Séance : **Mr Dominique MALANDRIN**

Présence du Conseil Municipal

	CONSEILLER MUNICIPAL	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT
1	FLEURY Maurice	X		
2	CLERC-REYBIER Catherine	X		
3	ROUX André	X		
4	BERTHOUD Myriam		X par Maurice FLEURY	
5	CALARD Michel	X		
6	JAILLARDON Marianne	X		
7	GIGOT Michel	X		
8	BAZOUIN Josiane	X		
9	FORMISYN Pascal		X par Catherine CLERC-REYBIER	
10	De TESTA Brigitte		X par Michel CALARD	
11	ARNAUD Pierre	X		
12	PLOCKYN Marianne	X		
13	JACQUET Gérard	x		
14	ROCHON Marie-Claire	X		
15	GERAULT François	X		
16	SENTIS Dominique		X par Josiane BAZOUIN	
17	MEZAACHE Houcine		X par André ROUX	
18	FONTANGES Séverine		X par Marianne JAILLARDON	
19	SAUZAY Laurent		X par Marie-Claire ROCHON	
20	MARCHINI Françoise	X		
21	MALANDRIN Dominique	X		
22	GARBAY Christine	X		
23	ELMASSIAN Thierry	X		
24	PAGNON Jacqueline	X		
25	FAYOLLE Pierre	X		
26	TRINTIGNAC Marie-Jo	X		
27	RAVINET Georges	X		

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2008 :**

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 31 mars 2008 est approuvé à l'unanimité sans modification.

- **Communication**

1. **Point sur les placements budgétaires :**

Monsieur le Maire précise qu'après les derniers mouvements présentés au Conseil municipal, la commune dispose de placements pour 6 millions d'euros. Ceux-ci peuvent être interrompus à tout moment sans pénalité.

M. Elmassian demande s'il y a un plan de mandat pour l'utilisation de ces fonds. M. le Maire répond qu'il y a actuellement des projets importants pour la commune, dont celui du devenir du site de la Région.

Mme Trintignac demande où sont placés les fonds. M. le Maire répond qu'ils sont placés au Trésor Public, au taux actuel de 4.10 %, et sont non fiscalisés

- **Délibérations**

1. **Désignation des représentants du Conseil municipal à TECHLID :**

M. le Maire rappelle les missions de Techlid, de prospection et d'accompagnement des entreprises sur le territoire des communes membres. Charbonnières a adhéré à Techlid en 2006. Parmi les délégués des communes, les Maires figurent obligatoirement car ils siègent au Bureau et au Conseil d'administration, et peuvent être amenés à être Président. Il a été convenu au dernier Conseil d'administration que le mandat actuel serait partagé entre deux communes, Tassin-la-Demi-Lune pour la première moitié de mandat, et Charbonnières pour la seconde.

Le premier Conseil d'administration de Techlid pour cette mandature se réunira le 7 mai.

Mme Trintignac rappelle qu'elle a siégé à Techlid pendant 2 ans. Elle soulève le problème d'un bassin d'environ 45 000 emplois pour 65 000 habitants. Lorsqu'elle a demandé au président de Techlid si le besoin de logements afférent à ces emplois avait été étudié, il lui a été répondu que la question n'avait jamais été posée. La politique du logement étant de compétence communale, elle pense donc que Charbonnières pourrait utilement travailler sur ce sujet si la commune est amenée à assumer la présidence.

Monsieur le Maire répond qu'il existe à Techlid un poste de chargé de mission pour l'étude des déplacements interentreprises, mais que Techlid n'a qu'un rôle de technicien. Il souligne que le problème est repris dans le SCOT. Il semble qu'actuellement la volonté soit de restructurer le cœur de l'agglomération lyonnaise et la périphérie Est. Il informe que Charbonnières est maintenant associée aux 22 communes de Synergie au sein du Grand Lyon, avec l'intention de rendre cohérent le territoire de l'Ouest lyonnais, car les déplacements urbains ne sont pas de compétence communale.

Mme Trintignac trouve qu'on a pris beaucoup de retard en la matière. Il faut accélérer les possibilités de choix de logement, et aller vers des actions communes à toutes les villes de l'ouest lyonnais.

Quant à l'élection de ce soir, et de manière plus générale en matière d'organismes extramunicipaux, M. Elmassian souhaite que l'opposition soit représentée à peu près partout. Il insiste sur l'importance d'assurer une représentation par le suppléant en cas d'absence du titulaire.

M. le Maire insiste sur le fait que délégués titulaires et suppléants doivent s'organiser pour assurer une présence permanente de la commune au sein des différentes instances. Ils doivent faire une synthèse des principaux sujets évoqués dans les réunions auxquelles ils assistent, et assurer l'information de tout le Conseil municipal, et pas seulement celle du maire.

Sont candidats aux postes de titulaires pour représenter le Conseil municipal auprès de Techlid : MM. Fleury et Gérault. L'élection a lieu à bulletin secret. Ils recueillent chacun 22 voix, il y a 5 bulletins blancs.

MM. Maurice FLEURY et François GERAULT sont élus titulaires.

Sont candidats aux postes de suppléants pour représenter le Conseil municipal auprès de Techlid : M. Fayolle, Mme Clerc-Reybier. L'élection a lieu à bulletin secret. M. Fayolle obtient 27 voix, Mme Clerc-Reybier 22 voix. Il n'y a pas de bulletins blancs.

M. Pierre FAYOLLE, Mme Catherine CLERC-REYBIER sont élus suppléants.

2. Désignation du 5^{ème} délégué au SIRISH : M. Georges RAVINET

Un seul candidat : M. Georges Ravinet. Le scrutin à bulletin secret a pour résultat 24 voix pour la candidature de M. Ravinet et 3 bulletins blancs.

3. Désignation d'un délégué suppléant au SIGERly : M. Pierre FAYOLLE

Un seul candidat : M. Pierre Fayolle. Le scrutin à bulletin secret a pour résultat 27 voix pour la candidature de M. Fayolle et 0 bulletins blancs.

4. Désignation d'un délégué suppléant au SRDC : Mme Marie-Claire ROCHON

Une seule candidate : Mme Marie-Claire Rochon. Le scrutin à bulletin secret a pour résultat 27 voix pour la candidature de Mme Rochon et 0 bulletins blancs.

5. Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Comité de surveillance de gestion de l'école de musique : Mme Josiane BAZOUIN

Une seule candidate : Mme Josiane Bazouin. Le scrutin à bulletin secret a pour résultat 27 voix pour la candidature de Mme Bazouin et 0 bulletins blancs.

6. Désignation d'un représentant du Conseil Municipal à l'ADIC : Mme Myriam BERTHOUD

Une seule candidate : Mme Myriam Berthoud. Le scrutin à bulletin secret a pour résultat 27 voix pour la candidature de Mme Berthoud et 0 bulletins blancs.

7. Abrogation de la délibération du 31 mars 2008 ayant pour objet l'élection des membres de cette commission consécutive à l'élection du Maire et des Adjointes du 14 mars 2008 :

Délibération adoptée à l'unanimité sans discussion.

8. Nouvelle élection des membres la Commission d'appel d'offres

Le principe de la liste unique est adopté à l'unanimité, afin de permettre la représentation de toutes les composantes du Conseil municipal, tant pour les titulaires à la Commission d'appel d'offres, que pour les suppléants.

Sont donc élus au scrutin de liste, à bulletin secret, avec 27 voix pour chaque liste :

Titulaires : André ROUX, Michel GIGOT, François GERAULT, Thierry ELMASSIAN, Marie-Jo TRINTIGNAC

Suppléants : Pascal FORMISYN, Marianne JAILLARDON, Gérard JACQUET, Christine GARBAY, Brigitte de TESTA

9. Abrogation de la délibération du 31 mars 2008 ayant pour objet l'élection des membres de cette commission consécutive à l'élection du Maire et des Adjointes du 14 mars 2008 :

Délibération adoptée à l'unanimité sans discussion.

10. Nouvelle élection des membres de la Commission administrative du C.C.A.S.

Le principe de la liste unique est adopté à l'unanimité, afin de permettre la représentation de toutes les composantes du Conseil municipal dans la Commission administrative du CCAS.

Sont donc élus au scrutin de liste, à bulletin secret, avec 27 voix pour:

Catherine CLERC-REYBIER, Marianne PLOCKYN, Myriam BERTHOUD, Marie-Claire ROCHON, François GERAULT, Jacqueline PAGNON, Marie-JO TRINTIGNAC

11. Fixation nominative des indemnités de fonction des élus :

Délibération adoptée à l'unanimité sans discussion.

Mme Trintignac demande à combien s'élève l'indemnité du Conseiller communautaire. M. le Maire répond qu'il ne le sait pas encore car il est trop tôt, mais il donnera le montant précis dès qu'il le connaîtra. M. Gigot, précédent Conseiller communautaire, ajoute que cette indemnité est de l'ordre de 900 euros .

12. Délégation de pouvoirs donnée au Maire en matière de marchés publics par délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2008 :

M. le Maire précise qu'il a souhaité abaisser le seuil du rendre compte obligatoire au Conseil municipal à 20 000 euros (au lieu de 30 000 euros précédemment). Il ajoute que le règlement intérieur des marchés publics de la commune de Charbonnières est actuellement en préparation.

Délibération adoptée à l'unanimité sans discussion.

• Questions diverses

M. Fayolle demande où en est la constitution des commissions extramunicipales. M. le Maire répond que le Secrétariat de mairie reçoit encore des demandes. Mme Clerc-Reyber ajoute qu'un appel à candidature doit paraître dans le prochain bulletin municipal. Les candidatures sont collationnées dans un tableau par commission. Ce tableau sera envoyé à chaque membre des commissions extramunicipales fin avril ou début mai.

Mme Trintignac demande si le SAGYRC s'est déjà réuni. M. le Maire répond positivement. Mme de Testa, déléguée de la commune, fait partie du Bureau.

Mme Trintignac demande où en est l'élaboration du plan de formation des élus pour 2008, M. le Maire répond que la formation des élus est un droit pour les élus et une obligation pour la commune. Il pense orienter le plan de formation en fonction des gros dossiers qui se profilent pour les 6 années à venir, notamment en matière d'urbanisme. Par ailleurs, il serait intéressant de prévoir des actions de formation relevant du développement personnel, notamment en matière de communication.

Mme Trintignac demande s'il y aura un Conseil municipal en juin. La réponse est positive. Le plan de formation des élus sera adopté à ce moment-là.

Mme Trintignac demande pourquoi Tapis Vert a lieu en juin. M. Calard répond que c'est effectivement une première. Rien n'est prévu pour la Fête de la Musique le 21 juin, car on s'est rendu compte que les Charbonnois étaient souvent à l'extérieur ce soir-là. La fête aura donc lieu le 20 juin, en espérant que le public viendra nombreux d'autres communes. Ainsi « les jeunes groupes de Charbonnières pourront faire la fête à Charbonnières et dans la grande ville ».

Mme Trintignac et M. Elmassian informent que le local attribué à l'opposition ne leur convient pas du tout. Ce local de 2.50 m X 3m « hésite entre la salle de bains et le débarras ». M. le Maire répond que ce local n'a pas été préparé à sa nouvelle fonction, mais qu'il va être adapté. Il précise qu'il s'agit d'un local de travail et non d'un local de permanences. La commune actuellement n'a pas d'autre local à proposer, mais il fera en sorte que les permanences puissent se tenir à la mairie. M. Elmassian rappelle les obligations du Code général des Collectivités Territoriales. Il va être patient, mais si la situation dure, il réagira sur le plan de la légalité.

M. Calard rappelle les festivités du 30^{ème} anniversaire du Jumelage avec Bad Abbach, qui vont se tenir du 9 au 11 mai.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 H 30.